

Les cirques

Avec plus de 400 compagnies en France, le cirque et les métiers qui l'entourent sont nombreux à couvrir. Entre caravanes itinérantes, numéros de voltige et animaux dangereux, les représentations sont à haut risque.



Avec 450 artistes et compagnies d'arts du cirque, ce sont environ 1 000 spectacles qui sont proposés chaque année dans l'Hexagone.

Par Thierry Gouby

Bougliane, Pinder, Grüss, Zavatta ou Amar, tous ces prestigieux noms de cirques, synonymes de caravanes hautes en couleurs, de chapiteaux exubérants et de numéros de haute voltige, sont plus que jamais d'actualité en France. Avec près de 450 artistes et compagnies d'arts du cirque répertoriés en 2010 par le Centre national de ressources des arts de la rue et des arts du cirque, ce sont environ 1 000 spectacles qui sont proposés chaque année dans l'Hexagone. Si les budgets annuels moyens des cirques ne dépassent pas 100 000 €, certaines grosses enseignes néces-

sitent une logistique d'envergure, d'autant que 30 % des spectacles proposés sont mobiles, avec des problématiques d'assurance spécifiques.

IMPOSANTES FLOTTES DE PL

« Le transport de personnes, de biens et d'animaux représente une source de sinistres significative », explique Emmanuel Renouvin, en charge du développement commercial chez Ovatio courtage. Le cirque Bougliane, qui a repris la route après trente-cinq ans d'absence, s'est par exemple engagé sur une tournée à 18 M€ avec plus de 60 semi-remorques flambant neufs. « Nous sommes itinérants, par conséquent nous avons une assurance flotte pour

l'ensemble de nos véhicules », explique pour sa part Gilbert Edelstein, PDG du cirque Pinder, lequel visite plus de 100 villes chaque année.

« Un convoi comme celui-là, ce sont environ 140 véhicules à couvrir (tracteurs + remorques), de la garantie au tiers jusqu'à la tous risques pour les engins les plus modernes ou les mieux équipés », précise Patrick Hamart, gérant du cabinet Aquitaine courtage assurances, le courtier de Pinder, dont la flotte est couverte par Generali. « Le cirque Pinder n'assure pas ses animaux, le principal point de vigilance concerne donc la garantie dommages matériels. Elle comprend notamment un volet perte d'exploitation après sinistre couvert (incendie, explosion, tempête...) », ajoute Patrick Hamart. Fin 2014, Pinder avait d'ailleurs perdu plus de 350 000 € après l'annulation de plusieurs représentations due à des dégâts causés par des rafales de vent sur son chapiteau. « Pour un cirque itinérant de grande taille, au-delà de trois jours d'inactivité, comme ce fut le cas après les attentats de novembre dernier, la perte de chiffre d'affaires devient très vite conséquente », ajoute le courtier.

BÊTE NOIRE

Le chapiteau constitue l'autre bête noire des assurances. Soumis à une réglementation stricte, peu d'assureurs français se positionnent sur les CTS (chapiteaux, tentes et structures). « Il faut désormais se tourner vers le

marché londonien pour le transfert de risques. Generali s'est retiré des assurances chapiteaux depuis quelques années, tout comme Axa », précise Patrick Hamart. « Pour les chapiteaux, il faut également couvrir les phases de montage et de démontage, où il se produit souvent des bris de machine. Les contrats prévoient des franchises ou excluent des garanties les actes de vandalisme sur les toiles », note ensuite Emmanuel Renouvin.

« Les cirques en général sont confrontés à des problématiques majeures en termes de responsabilité civile. Ainsi, les numéros intégrant de la pyrotechnie, des spectacles d'animaux ou de la voltige représentent des risques aggravants à la fois pour le public mais aussi pour les employés eux-mêmes », ajoute-t-il. La RC multirisques, obligatoire, était par exemple souscrite en 2015 auprès d'un agent général Axa de Damazan (Lot-et-Garonne) pour le cirque Amar ou par Albingia pour Pinder.

Enfin, trapézistes, clowns, acrobates, contorsionnistes, équilibristes, magiciens et autres dompteurs, ne sont pas en reste. « Concernant notre personnel, tous nos salariés sont couverts par une complémentaire santé souscrite auprès d'AG2R La Mondiale, précise Gilbert Edelstein. Pour les artistes indépendants qui évoluent sur nos représentations, ces derniers sont assurés auprès d'Audiens comme intermittents du spectacle », conclut-il. ■

LES BESOINS

- Couverture des convois itinérants
- Couverture du matériel, des installations et du chapiteau
- Couverture du public
- Couverture santé et prévoyance des artistes

LES SOLUTIONS

- Assurance flottes
- Assurance dommages matériels avec une garantie frais supplémentaire (pour rachat ou remplacement de matériel) et garantie PE après sinistre couvert
- Assurance RC multirisques obligatoire
- Complémentaire santé obligatoire et garanties prévoyance